

DELIBERATION

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD**

SEANCE DU 1^{er} MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 1^{er} mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

Affichage :

Du mercredi 9 mars au
lundi 9 mai 2022

**Nombre de
Conseillers en
exercice : 29**

Procurations de vote et mandataires : Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M. STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VILLARET Caroline ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand

Mme Virginie POINTIER est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 février 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

10-2022 - Urbanisme – rue d'Auvergne - Engagement de cession d'un terrain communal sous conditions suspensives sis 18 rue de Normandie et La Grande Pâture

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

Par délibération n°10-2020 du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2020, il a été approuvé la cession des parcelles cadastrées AK 304 et 287 partielle, pour une superficie d'environ 3 436 m², sises respectivement 18 rue de Normandie et La Grande Pâture, à la société BPD MARIGNAN au prix de 10 € TTC/m² de terrain pour la réalisation d'un programme immobilier.

Dans un vœu n°17-2021 du Conseil Municipal en date du 15 février 2021, il a été souhaité la remise en question de cette cession aux conditions approuvées, en particulier en raison de l'absence de mise en concurrence de promoteurs, du prix de vente au m² de terrain et d'une offre d'acquisition d'un autre opérateur près de 14 fois supérieur.

Après de nouvelles études de faisabilité, par courrier en date du 26 janvier 2022, la société MARIGNAN a soumis une nouvelle proposition d'acquisition des parcelles susmentionnées au prix de 427 500 € TTC hors frais pour la réalisation d'un programme immobilier de 12 maisons individuelles.

Ceci s'entend aux conditions suspensives suivantes :

- « - obtention de permis de construire valant division (selon le plan masse joint devenu définitif pour la réalisation d'une opération à usage d'habitation en accession libre de douze maisons,
- absence de préemption de la mairie,

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

ID : 035-213503345-20220301-D0102022-DE

- *clause de substitution,*
- *taxe d'aménagement communale usuelle de 5%,*
- *absence de servitudes privées ou publiques. »*

Sous réserve de l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale,

Après débat, le Conseil Municipal par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ et B.LEJOLIVET) :

AUTORISE la cession des parcelles cadastrées AK 304 et 287 partielle, pour une superficie d'environ 3 436 m², sises respectivement 18 rue de Normandie et La Grande Pâture, à la société BPD MARIGNAN, ou toute société constituée par elle à cet effet dans le cadre du programme immobilier décrit ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, en particulier la signature de l'acte authentique,

DESIGNE Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour la rédaction de l'acte.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

